

## La première NAO (fermetures et RTT) est fixée au 26 janvier. La CFDT souhaite un calendrier social 2010 et expose les sujets à traiter !

La direction a convoqué les organisations syndicales représentatives (CFDT-CGC-CGT) à une première réunion de négociation le mardi 26 janvier. A l'ordre du jour, on y trouve la première NAO sur les fermetures et jours RTT, l'accord des prêts de personnels, les activités sociales et culturelles des CE et, pour la première fois, les risques psycho-sociaux. Cette réunion fera suite au premier CCE du nouveau mandat où seront désignés le secrétaire du CCE et les présidents des différentes commissions. Avec 8 élus CCE titulaires sur 14, la CFDT revendiquera le poste de secrétaire et la présidence de plusieurs commissions.

### 14 jours RTT : l'accord temps de travail porte ses fruits !

Comme chaque année, lors de la première NAO, les partenaires sociaux examinent les périodes de fermeture et le décompte et placements des jours RTT employeurs. L'accord sur lequel chacun peut s'appuyer (même les non-signataires) précise qu'au cas où la période de référence (1<sup>er</sup> juin au 31 mai) comporte moins de 8 jours fériés en semaine, les jours de RTT seront augmentés d'autant. Pour la période 1/06/10 au 31/05/11, il n'y a que 4 jours fériés en semaine, ce qui revient à accorder 4 jours RTT supplémentaires, ce qui donne un total de 14 jours RTT. Les deux années précédentes, la répartition entre salariés et employeur a été de 50/50. Le calendrier permet de placer 5 jours entre Noël et le jour de l'An, un pont est possible le 12 novembre. Pour le 7<sup>ème</sup> jour RTT «employeur», faute de trouver un placement évident, la CFDT demandera à la direction de l'accorder au libre choix du salarié.

### Salaires 2010 :

La direction a volontairement omis de mettre ce sujet à cette NAO, justifiant

encore une fois, à n'en pas douter, que le «cadrage» de Bercy ne lui a pas été communiqué et qu'il faudra certainement attendre le mois de mars pour traiter des salaires. La CFDT «annonce la couleur»: ce ne pourra pas être moins que 2009 ! En effet, tout augmente et chacun le constate avec les impôts, l'énergie, le panier de la ménagère, les cotisations sociales...

Contrairement à d'autres entreprises, Nexter a de bons résultats malgré la crise économique et les commandes en 2009 n'ont jamais été aussi importantes, tout comme sa trésorerie, une situation globale encore plus confortable que l'an passé. Si la direction utilise cette situation favorable pour conforter l'avenir de l'entreprise en augmentant sensiblement les budgets d'autofinancement (et nous nous en félicitons), n'oublant pas aussi de servir l'actionnaire (l'Etat), la règle des 3 tiers évoquée par le chef de l'Etat doit naturellement permettre de verser aux salariés des augmentations salariales d'un niveau au minimum équivalente à 2009.

### Subventions CE, 1,5% dès le 1er janvier 2010 !

Depuis la dénonciation des accords, les négociations se succèdent et il faut

bien reconnaître que la direction ne tient pas son calendrier puisque ni l'accord des ASC (activités sociales et culturelles des CE), ni l'accord sur les contrats de travail, n'ont été soldés à fin 2009. Pourtant, de nombreuses propositions CFDT ont été faites et communiquées à la direction.

Depuis plus de 6 mois, les discussions sur les ASC n'ont toujours pas permis d'établir clairement le règlement du passif (biens mis à disposition du CE qui ont disparu), pas plus que **l'enveloppe future des subventions CE que la CFDT estime à 1,5% de la masse salariale** (hors frais de gestion et fonctionnement des biens).

En tout état de cause, la CFDT exigera que les nouvelles subventions CE, qui ne pourront être que supérieures à celles antérieures, devront être appliqués au 1er janvier 2010, avec rappel si nécessaires. Il n'est pas question de laisser perdre des moyens pour les loisirs des salariés.

En ce début d'année, la CFDT demandera également le bilan 2009 de la restauration (budget 1.7% de la MS) et qui permettra d'ajuster dans le prochain accord, la part des ASC consacrée à la restauration, mais aussi de récupérer les sommes 2009 non dépensées (et 2008 établies à près de 90 Keurs).

## Etablir un calendrier social 2010 !

La CFDT veut mettre sur la table des négociations de nombreux sujets qui peuvent être classer en :

### Nouveaux accords

- **Participation aux bénéfices** pour toute l'UES que l'on devra associer au déplaçonnement de l'Intéressement (participation + intéressement) pour atteindre 2 mois de salaire.
- **PERCO** (plan d'épargne retraite collectif)
- **Emploi des seniors**
- **Risques Psycho-sociaux, santé au travail**

### Accord à renouveler

- **Travailleurs handicapés**
- **Egalité homme/femme**
- **GPEC (fin 2010)**

### Amélioration d'accord

- **Abondement du PPE** (1000 euros)
- **CESU pour tous** et simplification de l'utilisation
- **Intéressement** (voir point plus haut)

### Accords de substitution non traités

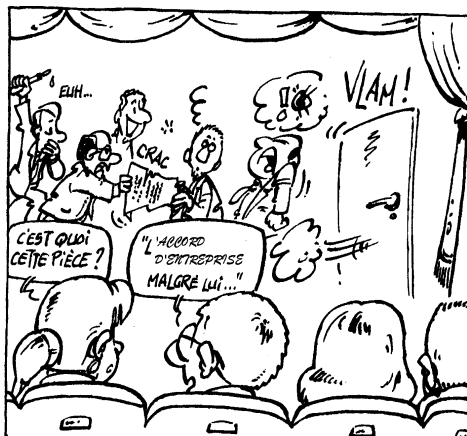
- **Contrats de travail**
- **Astreintes**
- **NTIC**

De plus, il faut ajouter les **NAO** (négociations annuelles obligatoires), qui nécessitent généralement 3 ou 4 réunions à Nexter.

Dans le cadre des instances représentatives des personnels, la CFDT demande à ce que **le CCE soit réuni au minimum tous les trimestres** pour faire le point des différents programmes, en plus du déroulement du processus de GPEC et d'expertise des comptes.

Au final, et sans compter les événements imprévus qui peuvent nécessiter soit une négociation, soit un CCE, soit une réunion de commission, il est indispensable de fixer un calendrier social prévisionnel pour l'année 2010. Le

DCRH en est averti et la CFDT jugera de l'intention de la direction d'établir les bases d'un dialogue social nécessaire pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés.



## La direction doit respecter ses promesses !

Il ne suffit pas de conclure des accords en s'autorisant une certaine souplesse qui prévoit de revenir sur certains sujets, sans le faire le moment venu. La CFDT veut parler de l'accord mission pour lequel la direction a volontairement exclu en cours de négociation **le cas des missions répondant aux contrats forfaitaires**. Pour rappel, elle a, à l'époque, souhaité remettre à plus tard le traitement de ce type de mission, prétextant qu'elle ne connaissait pas vraiment les contours et les exigences du client pour ces contrats. Depuis, à DSC Roanne notamment, les responsables exposent des projets aux salariés concernés, laissant un vague sentiment de traitement individuel. Les conditions de ces missions particulières (mission à l'année sur sites des clients) nécessitent un cadrage par accord, c'est en tous cas l'avis de la CFDT et elle le fera savoir au DCRH du groupe ce mardi 26 janvier.

Toujours sur les missions, la direction a accordé, dans certains cas particuliers, une **avance financière**. Cette possibilité devait être inscrite dans le document relatif à la politique voyage. Pour l'instant, nous n'en avons pas trouvé trace !

**La Mutuelle** a été contrainte de mo-

difier ses cotisations pour faire face à certaines charges supplémentaires (participation grippe A, CMU, forfait hospitalier, médicaments à 15%) et les représentants des salariés ont certes pris position pour prendre en charge, par le biais de la mutuelle, ces changements, mais avaient sollicité une participation exceptionnelle de l'employeur pour la grippe A. Sans aucune réponse de sa part aux organisations syndicales, elle a lancé les nouveaux taux de cotisations mutuelle (voir fiche de paie janvier 2010). Là encore, la direction ne respecte pas ses engagements puisque l'accord mutuelle ne l'autorise pas à le faire sans établir un avenant, réalisé auparavant à chaque fois que les cotisations ou prestations avaient été modifiées. **La CFDT exige de rédiger un avenant à l'accord «soins de santé»** pour acter ces évolutions dans le respect des textes.

### **Incendie aux TS de Tulle !**

Dimanche soir, l'atelier de Traitement de Surface de Mechanics a été victime d'un incendie. Une partie des infrastructures et plusieurs moyens de production ont été fortement endommagés. L'activité a donc été arrêtée en totalité en début de semaine et on attend le résultat des expertises pour connaître les délais de reprises de ces moyens. La CFDT a écrit au PDG du Groupe pour que les salaires des personnels concernés par ce sinistre soient intégralement maintenus. Par ailleurs, on peut s'étonner du manque de communication sur un tel événement dans le groupe qui aura certainement quelques conséquences sur les programmes du groupe et aussi externes. Dans la période difficile que traverse cette filiale, ce sinistre ne fait qu'inquiéter un peu plus les salariés sur l'avenir du site. La CFDT réinterviendra au CCE du janvier auprès de la direction centrale pour qu'elle dise clairement ses intentions sur ce sujet.